

Réponse du Transporteur et du Distributeur à l'engagement 3

Engagement 3

(Demandé par la Régie le 2013-10-30, notes sténographiques, volume 3, page 14)

Commenter sur la possibilité de soumettre, au moment du dépôt du Rapport annuel 2013 et les suivants, un rapport annuel des auditeurs indépendants portant spécifiquement sur la conciliation entre les états financiers en vertu des IFRS et les états financiers réglementaires.

Réponse

Le Transporteur et le Distributeur sont d'avis qu'un rapport annuel des auditeurs indépendants portant spécifiquement sur la conciliation entre les états financiers statutaires en vertu des IFRS et les états financiers réglementaires permettrait à la Régie d'apprécier la justesse des résultats réglementaires, points de départ du calcul de l'écart de rendement. Ainsi, il serait possible de soumettre un rapport des auditeurs indépendants portant sur les écarts réglementaires.

En outre, dans le contexte où le mécanisme de traitement des écarts de rendement s'appliquerait à compter de l'année 2014, le Transporteur et le Distributeur considèrent qu'un tel rapport des auditeurs indépendants pour l'année 2013 ne devrait être fourni qu'à titre d'information.